

délibération :
D_2025_5_8

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 12 Décembre 2025

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOILLE Willy

Objet : Mise à jour
numérotation et
déclassement d'une
parcelle - Rue de Mondésir

Pouvoirs : Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

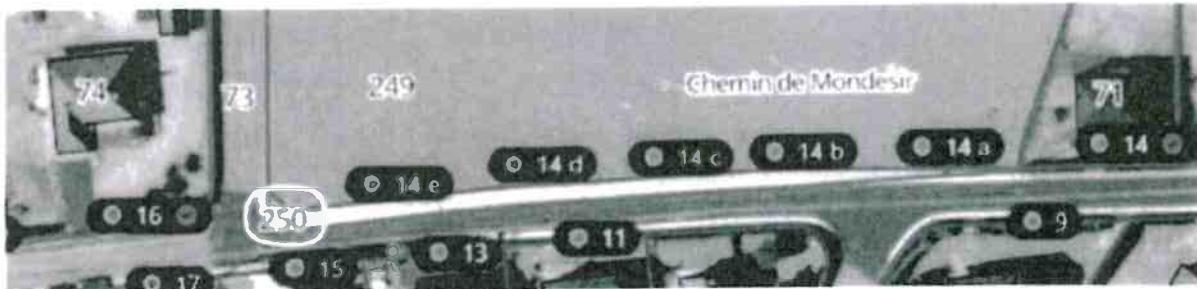
Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'attribuer une adresse postale précise à toute habitation.

À la suite d'une indivision créant cinq lots à bâtir et pour anticiper plusieurs permis de construire pour des maisons d'habitations, il convient de compléter la numérotation actuelle de la voie avec 5 nouveaux numéros.

La Mairie propose la numérotation suivante :

- Les numéros 1 à 14 et 15 à 22 restent inchangés,
- Les numéros 14 A ; 14 B ; 14 C ; 14 D et 14 E seront attribués aux nouvelles maisons d'habitations,
- Le déclassement de la parcelle AB250 dans le domaine public.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la numérotation des habitations et futures habitations desservies par le Chemin de Mondésir, telle qu'elle figure sur le plan annexé à la présente délibération.
- **DECIDE** du déclassement de la parcelle AB 250 dans le domaine public.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le/La secrétaire de séance,
Caroline MALHERBES



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER